ARRETE MUNICIPAL 333-2024-COU PORTANT REGLEMENTATION STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R36 - R 44 - R 225 ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation routière ;
Considérant qu'en raison de la **Fête des Mares - Brocante et vide grenier** organisé par le **Comité des Fêtes des Mares** le **Samedi 24 Août 2024**, il y a lieu de réglementer la Circulation et le Stationnement.

A R R E T E

Article 1 : **La circulation et le stationnement sont interdits** :
- Avenue de la Gare (section Rue de la Vinette – E. Normand)
- Rue Edouard Normand
- Rue du Theil (section Rue des Mares -Av. de la Gare)

Des déviations sont mises en place :
- Rue de la vinette
- Rue des Mares

Article 2 : le stationnement est interdit :
- Sur toute la longueur de la Rue de la Vinette et Rue des Mares (section carrefour de la Route de Vaux et de la Rue du Theil)

Article 3 : Des panneaux réglementaires sont mis en place par l'organisateur. Les riverains seront avisés de ces perturbations. Le passage des véhicules de secours devra être possible dans les rues concernées par la brocante.

Article 4 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers.

Article 5 : Les contraventions aux dispositions qui précédent, seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 6 : Les services de Police et de Gendarmerie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté à:
- L'organisateur
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Et affichée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

COMMUNE de VALENCE-EN-POITOU 86 - VIENNE

Valence-en-Poitou, le 08 août 2024
Le Maire délégué,
Grégoire CHASTEL